

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
PROTECTION SOCIALE**



**REMISE DES PRIX D'EXCELLENCE AUX
ENTREPRISES CLASSEES 2^{ème} et 3^{ème} POUR LA
CREATION D'EMPLOIS DECENTS AU TITRE DE
L'ANNEE 2021**

JEUDI 13 AVRIL 2023

TOUR A / 12^{ème} Etage

- Monsieur le Directeur de Cabinet ;**
- Mesdames et Messieurs les Membres du Cabinet ;**
- Monsieur l'Inspecteur Général ;**
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux ;**
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux ;**
- Monsieur le Directeur Général de SANLAM Assurance Vie ;**
- Monsieur le Directeur Général de SONACO ;**
- Chers collaborateurs ;**
- Mesdames et Messieurs, les Membres du Jury**
- Chers amis de la presse ;**
- Mesdames et Messieurs ;**

C'est avec un grand plaisir que je vous reçois ce matin à mon cabinet à l'effet de poursuivre la cérémonie de la Journée Nationale de l'Excellence, célébrée le 05 août 2022, sous la présidence effective de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, initiateur du Prix National d'Excellence.

Au cours de cette cérémonie solennelle de remise de Prix d'Excellence, qui s'est tenue au Palais de la Présidence de la République, l'entreprise PROSUMA a reçu le Prix d'Excellence de la meilleure entreprise pourvoyeuse d'emplois décents en Côte d'Ivoire.

Dans l'esprit de la Journée Nationale de l'Excellence, la cérémonie de ce jour a pour but de primer les **lauréates classés 2^{ème} et 3^{ème}** du Prix National d'Excellence, de l'édition 2022.

C'est donc en votre qualité de 2^{ème} et 3^{ème} entreprises pourvoyeuses d'emplois décents qui justifient votre participation à cette cérémonie, conformément aux instructions de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Patrick ACHI, qui nous donne la latitude de vous récompenser.

Mesdames, Messieurs, Responsables des entreprises **SANLAM ASSURANCE VIE et SONACO**, classées respectivement **2^{ème} et 3^{ème}** du Prix d'Excellence de la meilleure entreprise d'emplois décents, je tiens à vous féliciter pour votre rang honorable obtenu à l'issue de cette compétition qui a vu la participation de nombreuses entreprises privées, installées sur l'ensemble du territoire National.

Je suis particulièrement heureux de vous récompenser parce que le management de vos entreprises s'inscrit dans la ferme volonté du

Gouvernement de relever le défi de la croissance partagée par la création des emplois décents. En ma qualité de Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, j'ai promis garantir à un plus grand nombre de personnes "un emploi décent, durable" et une "protection sociale viable".

Ma détermination de permettre à chaque ivoirien d'accéder à un emploi décent s'explique par le fait qu'il constitue une opportunité qui s'offre à chacun de subvenir à ses besoins, de déployer son potentiel et de surtout participer au développement de notre pays.

Accéder à un emploi décent, c'est avoir une rémunération appropriée, une protection sociale, la sécurité au travail et des conditions de travail salubres. C'est aussi la possibilité d'exercer ses droits fondamentaux, notamment la liberté syndicale, de faire valoir son point de vue, de défendre ses intérêts

et de négocier avec les employeurs et les autorités sur les questions relatives au travail, grâce au dialogue social.

Mesdames, Messieurs, les Responsables des entreprises SANLAM ASSURANCE VIE et SONACO, la candidature de vos entreprises ont été retenues par les membres du jury dans la mesure où comparativement aux entreprises concurrentes, vos activités ont généré plus d'emplois décents.

En effet, vos employés sont déclarés à la CNPS et enrôlés à la CMU ; pour la majorité, ils ont des contrats à durée indéterminée, perçoivent une rémunération largement au-dessus du SMIG et disposent d'une police d'assurance maladie collective.

Il existe en outre, au sein de vos entreprises, une politique de santé et sécurité au travail et des

institutions représentatives du Personnel. Vos recrutements tiennent également, compte des femmes et des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, vos entreprises sont citoyennes dans la mesure où elles n'ont aucun arriéré d'impôt et de cotisations sociales, elles développent au demeurant, des activités de bienfaisance au profit de nos populations.

Pour toutes ces raisons, les membres du jury ont suggéré au Comité National de la Journée de l'Excellence, présidée par le Premier Ministre, que vos différentes entreprises soient primées en tant que lauréates classées **2^{ème}** et **3^{ème}** du Prix National d'Excellence de l'entreprise pourvoyeuse d'emplois décents.

Vos efforts pour créer des emplois de qualité sont ainsi récompensés même si votre ambition est d'être primée en tant que la meilleure entreprise pourvoyeuse d'emplois décents.

Je vous invite à persévérer dans votre élan de créer, en nombre suffisant, des emplois décents et durables, l'édition du Prix National d'Excellence 2023, a démarré depuis le 30 mars et prend fin le 30 de ce mois. C'est peut-être l'occasion pour votre entreprise, de se hisser à la première place des entreprises lauréates du Prix d'Excellence.

En vous invitant à prendre ce pari avec moi, je vous renouvelle mes félicitations.

Je vous remercie.